



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **27 mars 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept** du mois de mars à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 21 mars 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Pascal KNOPP - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Nadège COQUILLAT remplacée par M. Petrus HAZELZET

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Sylvain COINTAT
M. Gilbert LIENHARD à Mme Martine LEROY
M. Pascal FASSIER à Mme Nathalie LIEBARD
M. François DENIZOT à M. Bertrand FLANDIN
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. Patrick BONDEUX
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
M. Michel RENAUD à Mme Béatrice BOULOGNE
Mme Carole TABBAGH-GRUAU à M. Yannis BONNET
M. Benjamin MASI à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. André BUISSON** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Autorisations de Programme / Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement - (AP-AE/CP) - Année 2025

En application de l'article L2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des Autorisations de Programme (AP) et la section de Fonctionnement des Autorisations d'Engagement (AE).

Chaque Autorisation de Programme ou d'Engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant.

Les Autorisations de Programme ou d'Engagement (AP-AE) fixent le montant des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération d'investissement ou de fonctionnement.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées ou mandatées dans l'exercice. Elles sont votées avec la délibération du budget primitif.

L'échéancier des Crédits de paiements (CP) des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier (RBF) acté en Conseil Communautaire le 13 décembre 2022, les Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) sont décidées et modifiées par le Conseil Communautaire par une délibération distincte du vote du budget primitif.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'actualisation des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) telles que annexées à la présente délibération pour :
 - o Le Budget Général,
 - o Le Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
 - o Le Budget Prévention, Collecte et Traitement des déchets.
- **AUTORISE** le Président de signer tout acte juridique pour les opérations figurant dans les tableaux ci-joint à hauteur de l'Autorisation de Programme (AP) ou de l'Autorisation d'Engagement (AE), pour :
 - o Le Budget Général,
 - o Le Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
 - o Le Budget Prévention, Collecte et Traitement des déchets.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 44
Pouvoirs : 10
Votants : 52
Pour : 52
Abstention : 2
Contre : 0

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. André BUISSON, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 058-200067916-20250327-2025_27_03_17-DE

